

Communiqué de presse

Le Conseil régional de Bretagne provoque des inégalités dans les lycées publics du département

La FCPE 35 demande au Conseil régional de Bretagne d'avoir une politique de gratuité sur les manuels scolaires dans les lycées publics, des mesures rapides pour rétablir l'égalité des établissements pour l'acquisition des moyens pédagogiques. Nous demandons également au Recteur de mettre en place des outils permettant aux établissements de modifier leurs pratiques pédagogiques avec un accompagnement adapté mais aussi avec autorité pour éviter que des parents n'aient encore à acheter des livres qui resteront, pour l'essentiel, au fond des placards (en moyenne 50% des livres ne sont pas utilisés de l'année).

La nouvelle équipe, arrivée au Conseil régional il y a plus de 3 ans, a immédiatement interrompu le système des chèques livres de 60 €. Ce système permettait de minimiser le coût pour les familles. Le Conseil régional met alors en place le dispositif du 'Pass ressource pédagogique' de 33 € par élève qui consiste à financer les lycées pour qu'ils rachètent progressivement (sur 3 ans en général) les collections de livres des parents et se constituent un fond propre rendant les manuels scolaires gratuits . Ce dispositif a rencontré une très grande opposition des Proviseurs, des gestionnaires et des personnels des établissements.

Certains conseils de parents d'élèves FCPE ont pris le relais pour se substituer aux établissements. A la rentrée 2018, les inégalités ont commencé à devenir flagrantes entre des lycées où les manuels sont gratuits, d'autres partiellement pour quelques livres et des lycées qui demandent encore aux parents d'acquérir les collections de livres sans aucune aide du Conseil régional (à l'exception des élèves boursiers qui continuent à avoir une subvention de 100 €) .

La réforme des programmes qui commence à la rentrée va accentuer les inégalités. En effet la Région a décidé de diminuer à 20€ par élève et par an l'aide accordée aux lycées. Cette aide est maintenant destinée à aider les professeurs à modifier (numériser) les pratiques pédagogiques. Encore une fois, ce changement de fonctionnement a été fait dans la précipitation et dans l'opacité la plus totale. Ces délais impossibles à tenir aboutissent à 3 mois de la rentrée en une cacophonie totale : Les lycées qui ont racheté les collections s'arrangent avec les anciens manuels, d'autres mixent anciens et nouveaux manuels achetés par les parents ou des livres numériques ...

La FCPE 35 s'oppose formellement à ces inégalités et demande aux équipes pédagogiques, aux proviseurs et au conseil régional d'assumer 4 ans d'errance sur ce dossier. A l'heure où la région Grand-Est est totalement numérisée depuis 2 ans, où les Pays de Loire comme de nombreux conseils régionaux mettent en place un système ambitieux, les lycées publics Bretons ne savent pas où ils vont.

La mise en place du numérique de manière optimale est un projet ambitieux, le Conseil régional se réfugie derrière un investissement de 16M€ par an. Ce budget est, en Ille et vilaine, totalement inefficace et entraîne une désorganisation totale des moyens pédagogiques mis en œuvre dans les établissements.

Quelle est l'ambition du Conseil régional de Bretagne pour les élèves des lycées publics ?

La FCPE35 demande une gratuité totale des manuels pédagogiques pour les lycées publics de Bretagne, comme d'autres grandes régions françaises ont su le faire !